

## LOGIQUES DU PARDON

### Alain Paulay

Il n'y a de pardon que sur un fond d'impardonnable. C'est la position que prend Derrida dans un article publié dans *Le Monde des débats* : « Le siècle et le pardon ». Pourquoi ce paradoxe ? Parce que, si le pardon s'appliquait à ce qui est pardonnable, on risquerait alors de le confondre avec des thèmes voisins l'excuse, le regret, l'amnistie, la prescription... Ce qui relève plus du droit : le pardon est dans son fond hétérogène à la justice. Sans vouloir m'étendre sur ce point, je dirai que la justice est un fait de société qui s'applique à une faute commise en violation d'une règle morale et qui est sanctionnée par une peine prévue par la loi (violence légale). Le pardon relève plus de l'intersubjectif entre un offensé et un offenseur, du privé, du renoncement à la violence au profit du don. Cette opposition doit être nuancée car, si j'oppose ainsi l'individuel au collectif, je risque d'exclure une notion comme celle de « crime contre l'humanité » ou le surgissement dans le social de la pratique d'une repentance au nom d'une collectivité comme a pu le faire le pape au nom des chrétiens vis-à-vis des juifs. Nous y reviendrons. Contradictions, nuances, nous le verrons, sont inévitables dès que l'on déploie la problématique du pardon et la première de toutes est celle que nous allons tenir tout au long de cet exposé, justifier le pardon alors qu'il est injustifiable.

Je limiterai ma réflexion à ce que j'appellerai le pardon profane, qui est à notre portée car conditionnel, que je distinguerai du pardon pur qui, lui, est absolu, sans condition, gratuit. Ce pardon pur, c'est la miséricorde divine qui, comme nous l'apprend l'Eglise catholique, est imméritée, une grâce qui nous est faite. Il ne s'agit pas d'opposer ce pardon pur à ce que j'appelle le pardon profane, mais d'articuler l'un à l'autre. En effet, pour être en vérité, le pardon nécessiterait (1) :

- qu'il ne soit pas un simple oubli;
- qu'il ne se limite pas à une excuse ;
- qu'il ne provoque pas l'humiliation de l'autre et la bonne conscience de soi ;
- qu'il ne provoque pas une sorte de rupture des relations avec l'autre :  
« Je te pardonne mais dorénavant, je ne veux plus te voir ».

Ces repères nous permettent ainsi de mesurer quand nous pardonnons à quelle distance nous sommes d'un vrai pardon et donc de progresser, de tendre vers lui. Le pardon est pour l'homme un processus qui débouche sur un acte : il demande un temps pour voir et un temps pour comprendre, qui peuvent être longs. Il y a aussi, parfois, un temps conclusif qui peut avoir la fulgurance d'un éclair. Mais ce dernier temps ne doit pas nous tromper, il ne peut survenir que parce qu'il a été préparé.

Pouvons-nous pardonner comme Dieu nous pardonne ? La prière dit : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ». Je prendrai plutôt le problème à l'envers : j'espère, je crois que Dieu me pardonne bien au-delà de ce que je peux pardonner. Je ne pense pas non plus, parce qu'il est inconditionnel, que le pardon divin est subordonné au mien.

Autant le pardon pur est sans condition, autant le pardon profane est conditionnel. Mais quelles sont ces conditions ? Je tenterai d'en énoncer quelques-unes en insistant sur le fait que ces conditions sont à élaborer, bien que de façons différentes, par les deux parties : dans le processus du pardon, offensé et offenseur ont un travail à faire, l'un pour recevoir le pardon, l'autre pour le donner. Le pardon intervient dans une relation et nul ne peut progresser seul dans ce chemin, il suppose une altérité, quand bien même l'autre de l'offense vient à manquer. C'est particulièrement vrai pour le premier point.

## ***Sans la formulation du reproche, aucun pardon ne peut être élaboré***

Qualifier une faute pour la victime n'est pas chose aisée. Ainsi, dans l'inceste, identifier le principal agresseur n'est pas évident car il peut ne pas être celui qui a commis l'acte. Je pense à cette famille où une des filles a été incestuée par le grand-père maternel : le travail psychothérapique a mis en évidence que, pour cette femme, le traumatisme venait bien plus de la carence de protection maternelle que des attouchements pratiqués par le grand-père. Pour cet homme ayant subi enfant une maltraitance physique par son père, il a fallu bien du temps pour qu'il identifie sa souffrance et comprenne que les châtiments corporels qu'il subissait n'étaient pas normaux, simple application d'une méthode éducative, mais bien un acte violent, fruit lui-même d'une problématique transgénérationnelle. Combien de temps a-t-il fallu à Jacob et à nous, lecteur de la Bible, pour prendre conscience de la souffrance subie? Lytta Basset, dans son livre *Sainte colère* (Paris, Bayard, 2006), reprend l'enquête et dévoile comment Isaac a gardé des séquelles de ce sacrifice qui, pour interdit qu'il soit devenu (voir Marie Balmarie), l'a quand même traumatisé. C'est dans la terreur et le tremblement qu'Isaac transmet à son fils la peur qui, pour l'un comme pour l'autre, en font par moments des hommes soumis. C'est dans le processus qui mène à franchir le Jabboq, le fleuve qui le sépare de son frère, que Jacob dépasse sa peur et celle de son père pour voir en Dieu, non plus « la terreur de son père » mais le Dieu de toutes les sollicitudes et des promesses tenues à Abraham, Isaac et lui-même.

Côté offenseur, la démarche est centrée par l'absence de culpabilité : elle est déniée, masquée, sous-estimée. La difficulté est que le travail de vérité va conduire à démasquer la souffrance. Aussi, souvent, le violeur se présente avec des alibis il aimait la victime, il ne savait pas son âge, ignorait qu'il lui faisait du mal, ne faisait qu'obéir (je pense ici à la torture). Il s'agit donc d'amener le sujet à renoncer à ses excuses, à ses alibis, que le crime est un crime, c'est-à-dire accompli librement, qu'il n'est pas la conséquence nécessaire de la nature des choses. Mais avant d'en arriver là, il aura fallu les écouter, ces alibis et ces excuses, pour qu'ils tombent d'eux-mêmes.

## ***Une relation profonde entre pardonnant et pardonné***

Deuxième condition pour qu'un pardon soit recevable et donné, il faut une relation personnelle et profonde entre le pardonnant et le pardonné grâce à laquelle ils se communiquent l'un à l'autre l'étendue du désastre et l'ampleur de la souffrance.

On le voit bien dans le pardon filial : le pardon qu'un enfant peut accorder à ses parents pour une maltraitance, par exemple. Je pense à cette femme qui croule sous une culpabilité envers son père alors qu'elle a fait pour lui ce qu'il aurait dû faire pour elle. Il s'agit ici de remettre les choses à leur place, de restaurer du lien. Sur le plan collectif, nous donnerons deux exemples.

En Afrique du Sud, pour tenter de sortir des séquelles occasionnées par l'apartheid, le gouvernement a créé une commission chargée d'entendre les différentes parties du conflit pour arriver à une amnistie. A l'audience, alors qu'on demandait à une victime, survivante d'un massacre où elle avait perdu son mari, d'accorder son pardon, celle-ci répondit que, quand bien même elle le voudrait, il ne lui appartenait pas de pardonner, seul son mari aurait été en droit de le faire et se substituer à lui serait lui voler la seule chose qui lui restait !

Autre exemple, en Irak cette fois-ci. Lors des dernières élections qu'il put organiser, Saddam Hussein a obtenu cent pour cent des voix. Pour remercier le peuple de l'avoir élu à une aussi forte majorité, il décida une amnistie générale. Deux frères qui avaient violenté et tué une religieuse du couvent proche de leur village bénéficièrent de la mesure. Le village leur fit la fête au vu de tout le couvent. Toutefois, en Irak, pour qu'une mesure de grâce soit effective, il fallait le consentement de la victime ou de ses représentants. La famille dut donc implorer le pardon de la supérieure du couvent qui le refusa. Les deux frères furent exécutés (3).

Là encore, on aboutit à un paradoxe : d'un côté, on voit bien que le seul bien qui reste à la victime c'est de pouvoir donner ou refuser son pardon ; de l'autre, la victime, parce qu'elle a souffert et qu'elle continue de souffrir des conséquences du traumatisme, paraît être celle qui est le

moins apte à pouvoir dépasser son tourment, donner son pardon à celui qui, ayant avoué, se repent et demande pardon. On serait alors tenté de déléguer ce pouvoir à une instance tierce, plus neutre : juge, prêtre, représentant de la victime...

Et qu'en est-il de se pardonner à soi-même ? Impossible diront les uns, on ne peut avoir à soi-même ce rapport d'altérité qui permet de se voir comme un autre. Incontournable diront les autres car, pour demander pardon, ne faut-il pas espérer un tant soit peu être pardonné ? Nous le verrons, pour sortir de ces contradictions, il faut sortir de ces situations, se situer sur un autre plan.

### ***Je ne peux pardonner que si on me le demande***

Cela paraît incontestable, proche de la nécessité de la formulation du reproche. Le travail de la vérité devrait aboutir au repentir et à la demande : « Pardon, je ne recommencerai plus ». Formulation un peu naïve, que nous avons tous, enfants, prononcée, mais qui dit bien le minimum exigible. Pourtant, il arrive que cela ne se produise pas, que l'offenseur refuse ou bien encore ne pense pas à demander pardon. Le pire, c'est que, même en tant qu'offensé, je peux être en attente de cette demande et que, si l'offenseur ne me demande pas pardon, il me prive de la paix à laquelle j'aspire et que je n'aurai pas si l'autre persiste dans son mutisme. De nombreux procès en témoignent, la victime, la famille, les proches, le public attendent de l'accusé qu'il se repente. Alors, en l'absence de cette demande, l'offensé peut-il malgré tout pardonner ? Cela revient à se demander, alors que nous l'avons vu le pardon n'a pas à être justifié, pourquoi demander ou donner son pardon ou mieux encore, comment ?

Examinons cette réponse possible et classique, l'ignorance : je pardonne parce qu'il ne savait pas ce qu'il faisait.

Certes, nous l'avons vu avec le travail de formulation du reproche ou du tort, il arrive souvent que l'offenseur n'ait pas une conscience claire de son acte (comme l'offensé de ce qu'il a subi) et qu'un travail de vérité soit nécessaire pour qu'il puisse discerner en lui les forces qui l'ont conduit à la faute. C'est qu'il n'est pas donné à tous de pouvoir affronter la violence qui dit le vrai pour éviter le meurtre 4).

Toutefois, la problématique du pardon, les notions de remords, de repentir, de faute et de sanction, n'ont de sens que dans une vision éthique du monde fondée sur la liberté et la responsabilité. C'est faire un mauvais cadeau à l'homme que de plaider l'irresponsabilité. Mieux vaut accepter l'idée que tout en aimant le bien, l'homme fasse le mal, qu'il est libre devant le mal. Ainsi de ce témoignage d'un militaire pendant la guerre d'Algérie qui, ayant commencé à torturer sous la menace d'être fusillé lui-même, a continué de le faire au-delà de ce qui lui était demandé... Par plaisir ? Je dirais plutôt, mais cela entraînerait un trop grand développement, par jouissance, c'est-à-dire au-delà du principe de plaisir en soumission à la pulsion de mort freudienne.

C'est cette même pulsion de mort que je vois à l'œuvre dans l'expérience de Milgram réitérée sous une forme moderne par l'émission de télévision *Zone extrême*. Rappelons-en les modalités : un volontaire, profane, doit infliger des décharges électriques à un cobaye chaque fois qu'il commet des erreurs à un questionnaire. Le cobaye est en fait un acteur qui simule la douleur et les décharges, fictives (ce qu'ignorent le volontaire et le public). La caution est à la fois scientifique, le prétexte est une expérience de psychologie, et médiatique pour le public qui croit, lui, à un jeu télévisé. Le tout est animé par une présentatrice de télévision. On constate alors que les volontaires, jusqu'à 80 % des cas, infligent la décharge jusqu'au point où le cobaye défaillie (fictivement). Les réalisateurs expliquent cette expérience par l'emprise de l'autorité (scientifique, médiatique) sur l'individu. J'y vois surtout la fascination exercée par la pulsion de mort qui est ici mise à nu car non masquée par les inhibitions naturelles (la morale), elles-mêmes recouvertes par l'alibi scientifique. À preuve, aussi, le rire, voire le fou rire qui s'empare à un moment du volontaire lorsqu'il dépasse le seuil de la douleur chez le cobaye : les réalisateurs l'expliquent par une décharge émotionnelle... Je précise, une jouissance, qui pour être ignorée, n'en est pas moins là !

Alors quelle issue pour l'offensé et l'offenseur confrontés on le voit à l'impardonnable ?

Il y a la réponse classique : là où le mal abonde, la grâce surabonde. C'est le témoignage de cette prière d'une victime des camps de concentration qui loue Dieu pour avoir permis tant d'actions héroïques, de compassion et de grandeur d'âme parmi les victimes alors que les bourreaux faisaient leur office.

Il y a une autre réponse, non contradictoire, une autre interprétation possible. Si certains déportés ont pu déclarer leur pardon, ce n'est pas par amour ou compréhension de leurs bourreaux mais parce qu'ils avaient un autre fondement spirituel qui leur permettait de dépasser le mal pour le bien. Je pense à ce pianiste argentin qui a pu non seulement résister psychiquement à la torture mais pardonner car il a été soutenu dans sa foi en l'homme par le soutien de la communauté internationale et aussi par la musique, par la certitude qu'au-dessus de sa souffrance la beauté existait depuis toujours et à jamais. Ici, les mots nous manquent et il faut entendre derrière la beauté, plus que la beauté : ce qui venant d'ailleurs nous permet de prendre appui dans la détresse. Toutefois, dans les témoignages que j'ai pu lire ou recueillir, la beauté est souvent citée. Ainsi de Etty Hillesum qui peut voir la beauté d'un arc en ciel se refléter dans la boue d'un camp de concentration !

### ***Position de l'analyste***

À ce point de l'exposé, vous avez dû vous rendre compte que j'introduisais progressivement l'espace analytique dans le processus du pardon. Alors, en quoi le pardon peut-il avoir un rapport avec le processus analytique ?

Tout d'abord, pour vous faire sentir à quel point le pardon est présent dans le discours des analysants, j'ai relevé que, parmi les cures que je mène actuellement, la plupart sont concernées par cette problématique, le plus souvent à double titre, comme offendé et comme offenseur. Le pardon filial concerne évidemment la plupart d'entre nous. Parmi les raisons en présence, j'ai noté : les carences affectives et éducatives ; l'abus d'autorité ou son absence ; l'abandon ; les abus sexuels, l'inceste, une trop grande proximité, ou un éloignement trop grand ; les maltraitances physiques et morales.

Ce qu'il faut noter, c'est que la plainte va le plus souvent dans un seul sens, de l'enfant vers le parent, c'est-à-dire qu'un même sujet peut se reconnaître offenseur pour ses enfants et offendé par ses propres parents, mais plus difficilement offendé par ses enfants (ingratitude) ou offenseur pour ses parents (culpabilité).

Un autre thème récurrent dans les thérapies est le traumatisme, qu'il soit naturel (maladie) ou accidentel (accident de voiture). Sont au premier plan l'identification du responsable pour les victimes, la recherche d'alibi pour les agresseurs.

Enfin, il y a les reproches « excusables », c'est-à-dire qu'ils sont de véritables traumatismes mais qu'à l'inverse de ce que nous disions plus haut, ce traumatisme, bien que donnant lieu à une plainte, est la conséquence de la nature des choses. Je veux parler : de la naissance d'un frère ou d'une sœur ; de divorce, mésentente conjugale, adultère ; des divergences de priorité entre parents et enfants.

Pour illustrer ce dernier point, je prendrai l'histoire du chat. Cet enfant a eu de bonne heure un jeune chat qui était son compagnon de jeu, son confident, celui auprès de qui il pouvait en cas de besoin trouver refuge et affection. Or, il arriva que les parents durent déménager, passer d'une maison individuelle à la campagne à un appartement en ville. Les parents, sûrs de la justesse de leur raisonnement, estimèrent que cette bête souffrirait de ces nouvelles conditions : elle était trop habituée à sa liberté et serait bien mieux chez la grand-mère qui avait une maison. Ils furent insensibles aux supplications de leur fils, ils tinrent bon. Le lendemain du jour où le chat fut placé chez la grand-mère, il se fit écraser. Adulte, le souvenir de cette histoire brûle encore cet homme.

Comment l'analyste traite-t-il ces histoires, avec quels outils les aborde-t-il ?

C'est à partir du transfert, en permettant à son analysant d'exprimer avec des mots nouveaux ce qu'il a vécu, de rejouer avec lui les rôles de l'offendé et de l'offenseur que l'analyste travaille.

Par l'analyse du transfert se déploie le processus du pardon dans les deux sens : à donner, à recevoir. Toutefois, il ne s'agit pas pour l'analyste d'être celui qui va donner ou demander pardon, mais par son travail d'amener le sujet à prendre sa place, celle qu'en vérité il occupe dans son histoire. Enfin, il ne faut pas croire que ce travail se fait par une analyse raisonnée des positions subjectives que nous avons énoncées : formulation du reproche, aveux, contrition... C'est en fait la règle fondamentale de l'analyse qui permet à ce travail de se faire. Rappelons la règle du côté de l'analysant, dire tout ce qui lui vient à l'esprit au moment de sa séance (ce qui ne revient pas à tout dire). Du côté de l'analyste, prendre en compte la totalité du discours de l'analysant, sans rejeter ou privilégier quoi que ce soit, avoir une attitude égale devant son discours (c'est une formulation différente et plus précise de la fameuse neutralité bienveillante). C'est-à-dire que l'analyste ne juge pas, il écoute, il suit et facilite le déroulement des méandres de la pensée. C'est cette absence de jugement qui est thérapeutique, qui permet au sujet de déployer son discours en vérité, d'abandonner les alibis ou la vengeance et, pour ce qui est du pardon, d'occuper la place qui lui revient. Grâce à cette position, l'analyste n'est pas celui qui donne ou refuse le pardon, ni celui qui le demande, mais un de ceux par qui le pardon peut arriver.

Alain Paulay,  
Revue *La vie Spirituelle*, Janvier 2011, pp. 69-79

#### **Notes**

- (1) Je cite ici Jacques Ellul dans son article intitulé « Car tout est grâce » dans la revue *Autrement*, numéro sur *Le Pardon*, 1992.
- (2) Je reprends ici l'argumentation d'Armand Abécassis, toujours dans le recueil *Le Pardon*.
- (3) Information donnée à France Info en février 2010.
- (4) Allusion au titre d'un chapitre du livre de Lytta Basset, *Sainte colère*, où l'auteur analyse l'acte de Caïn.